



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/610  
S/20188

14 septembre 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 36 de l'ordre du jour provisoire\*  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT  
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 13 septembre 1988, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un extrait du texte de la Déclaration finale de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Nicosie du 7 au 10 septembre 1988 (voir annexe). Cette partie de la Déclaration traite notamment des effets brutaux de l'apartheid sur la population majoritaire de l'Afrique du Sud et des meurtres et des pertes matérielles de plus en plus nombreux dans la région, ainsi que de la menace que cette situation continue de faire peser sur la paix et la stabilité internationales. Enfin, les ministres des affaires étrangères demandent la convocation en 1989 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'apartheid et à ses conséquences meurtrières en Afrique australe.

Comme j'ai représenté le Comité spécial à cette conférence, et que les questions soulevées dans l'extrait ci-joint ont trait aux travaux et au mandat du Comité spécial, j'ai estimé devoir le porter à votre attention.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité spécial  
contre l'apartheid,

(Signé) Le général de division J. N. GARBA

\* A/43/150.

ANNEXE

Extrait du Document final de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Nicosie du 7 au 10 septembre 1988

I. INTRODUCTION

1. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés s'est tenue à Nicosie (Chypre), du 7 au 10 septembre 1988.
2. La Conférence a été précédée d'une réunion de hauts fonctionnaires tenue les 5 et 6 septembre 1988.
3. Ont participé à la Conférence les représentants des pays et organisations ci-après qui sont membres du Mouvement : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Qatar, République arabe du Yémen, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, South West Africa People's Organization, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Vanuatu, Viet Nam, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
4. Ont participé à la Conférence en tant qu'observateurs les représentants des pays, organisations et mouvements de libération nationale ci-après : Brésil, Mexique, Mongolie, Philippines, Uruguay, Venezuela, African National Congress, Ligue des Etats arabes, Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, Parti socialiste de Porto Rico et Organisation des Nations Unies.
5. Etaient présentes à la Conférence les délégations des pays et organisations invités ci-après : Australie, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, Suisse, Comité international de la Croix-Rouge, Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Comité spécial des Nations Unies chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de l'ONU, Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, Comité spécial de l'océan Indien de l'ONU, Commission indépendante du Sud pour les questions de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Fonds international de développement agricole, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation mondiale de la santé, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat pour les pays du Commonwealth et Système économique latino-américain.

6. A l'ouverture de la Conférence, le Président de la République de Chypre, M. George Vassiliou, a prononcé un discours liminaire. Le texte de ce discours a été adopté par acclamation comme document officiel de la Conférence.

7. La Conférence a également adopté par acclamation le message du Président de la République du Zimbabwe et Président du Mouvement, M. Robert G. Mugabe, comme document officiel.

...

### Afrique du Sud

87. Les ministres se sont déclarés vivement préoccupés par la grave détérioration de la situation en Afrique du Sud dont témoigne la poursuite des arrestations massives et des détentions sans jugement et la multiplication des assassinats de Sud-Africains innocents qui prennent maintenant les proportions d'un génocide. Ils ont vivement condamné le régime sud-africain raciste et terroriste pour la politique et les pratiques de l'apartheid qui constituent un crime contre l'humanité et un affront à la conscience universelle. Les ministres ont réitéré la conviction que l'apartheid est à l'origine de la violence et des conflits en Afrique australe ainsi qu'en Afrique du Sud et qu'il ne saurait y avoir de paix, de stabilité ou de sécurité dans la sous-région tant que la politique et les pratiques inhumaines de l'apartheid n'auront pas été totalement éliminées.

88. Les ministres ont rappelé la conviction exprimée lors de conférences au sommet successives du Mouvement que l'apartheid ne saurait être réformé, mais devait être totalement éliminé. Ils ont dénoncé avec vigueur le projet futile du régime raciste de Pretoria d'organiser dans tous le pays des "élections municipales", exercice à la faveur duquel le régime a l'intention de placer ses propres fantoches, choisis avec le plus grand soin, au prétendu "Conseil du Président" qui a déjà été rejeté par la population et qui, comme le système parlementaire "tri-caméral" ainsi que la prétendue "option Natal" également rejetés, prouvent à l'évidence que le régime raciste persiste à refuser de reconnaître que l'apartheid ne peut être réformé, mais doit être aboli. Les ministres se sont de nouveau déclarés convaincus que seule la création d'une société démocratique, non raciale et fondée sur le suffrage universel dans une Afrique du Sud unitaire pouvait constituer la base d'un règlement juste, durable et universellement acceptable.

89. Les ministres ont à nouveau condamné le régime raciste sud-africain pour sa politique et ses pratiques odieuses de l'apartheid, sa politique de bantoustanisation qui sert à perpétuer la situation coloniale existant en Afrique du Sud, et pour l'imposition, la prolongation et l'extension de l'état d'urgence.

90. Tout en faisant l'éloge de la campagne internationale et des activités visant à obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela qui ont revêtu un caractère universel à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, ils ont exigé à nouveau la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de Zaphenia Mothopeng ainsi que la libération de tous les autres prisonniers politiques, détenus, dirigeants syndicaux, chefs religieux et personnes frappées d'interdiction, en particulier les enfants emprisonnés. Ils ont en outre

exigé que soient rapportées les mesures d'interdiction qui frappent l'ANC, le PAC et autres organisations de masse anti-apartheid. Ils ont également exigé la levée des restrictions imposées aux organisations et aux particuliers.

91. Les ministres ont condamné les mesures d'interdiction frappant 18 organisations démocratiques de base et 18 particuliers ainsi que l'End conscription campaign (ECC) qui s'est engagée à lutter pacifiquement et, en particulier, les attaques concertées lancées contre le mouvement des travailleurs, le harcèlement de ses dirigeants et des activistes et l'introduction d'un projet de loi, l'Industrial Labour Relations Amendment Bill, au moyen duquel le régime a l'intention de restreindre les activités syndicales, notamment le droit des travailleurs de faire grève dans le cadre de la lutte contre l'apartheid.

92. Les ministres ont dénoncé la pratique du régime terroriste consistant à imposer la peine de mort à ses adversaires politiques et ont exigé qu'il y soit mis fin. A cet égard, ils ont exigé que le statut de prisonnier de guerre soit accordé aux combattants de la liberté, et que la peine de mort frappant les Six patriotes de Sharpeville, dont l'exécution ne ferait qu'aggraver encore la situation déjà si tendue en Afrique du Sud, soit commuée. Ils ont demandé que le régime mette fin immédiatement aux exécutions secrètes d'autres patriotes sud-africains déjà condamnés à mort.

93. Les ministres ont exigé l'abrogation de la loi sur la sécurité intérieure (Internal Security Act) et que soit rapportée toute autre mesure aussi draconienne. Le retrait des troupes racistes des "townships" et le retour de tous les exilés politiques et combattants de la liberté en vue de créer un climat favorable à l'instauration d'un dialogue fructueux entre le régime et les véritables représentants du peuple sud-africain et à négocier avec eux en vue d'établir les fondements démocratiques du futur gouvernement.

94. Ils ont condamné avec véhémence le régime de Pretoria pour l'assassinat à Paris le 29 mars 1988 du chef de la Mission de l'ANC en France et en Suisse, Melle Dulcie September, ainsi que l'envoi par le régime de tueurs dans les pays africains et ailleurs en vue d'éliminer les chefs des mouvements de libération nationale. Ils ont prié la communauté internationale d'agir de manière concertée pour amener le régime à répondre de ses actes criminels et de ses agressions.

95. Les ministres ont réaffirmé la légitimité de la lutte que mène le peuple sud-africain contre l'apartheid, pour pouvoir exercer son droit à l'autodétermination dans une Afrique du Sud non fragmentée, non raciste et démocratique. Ils ont réaffirmé, en outre, le droit du peuple sud-africain à recourir à tous les moyens nécessaires, y compris la lutte armée, pour atteindre ce juste et légitime objectif.

96. Les ministres ont félicité le peuple sud-africain de l'intensification continue de sa lutte dans tous les domaines, en particulier sa lutte armée et du succès de la grève générale de trois jours organisée par le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) et l'Association of Catholic Trade Unionists (ACTU) pour faire face à l'escalade du terrorisme de l'Etat raciste de Pretoria et ont prié la communauté internationale de renforcer son appui politique, diplomatique, moral et matériel à ses mouvements de libération nationale reconnus par l'OUA.

97. Les ministres ont réaffirmé leur solidarité et leur appui au peuple sud-africain opprimé dans sa lutte légitime pour l'autodétermination, la liberté et la justice.

98. Les ministres se sont déclarés très préoccupés par la récente annonce de l'acquisition par le régime raciste sud-africain de la capacité de produire des armes nucléaires et, partant, de doter ses arsenaux d'armes de destruction massive. Ils ont noté avec une vive inquiétude que cette situation faisait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et, en particulier, sur les pays de l'Afrique australe. A cet égard, ils ont engagé la communauté internationale à assurer la protection des Etats de première ligne et des autres Etats indépendants voisins.

99. Les ministres ont condamné la collaboration nucléaire et militaire entre l'Afrique du Sud, certains Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) et Israël, qui constitue une violation de l'embargo sur les livraisons d'armes imposé par l'Organisation des Nations Unies au régime raciste sud-africain et exigé qu'il soit mis fin à cette collaboration.

100. Les ministres ont vigoureusement condamné la collaboration accrue entre le régime raciste sud-africain et Israël. Ils ont mis l'accent sur la similarité des mesures répressives, telles que la politique de la "poigne de fer" et celle du "droit de poursuite", auxquelles recourent les deux régimes contre les peuples sud-africain, namibien et palestinien et les populations du sud du Liban et des territoires arabes occupés. Les ministres ont demandé à tous les Etats de s'abstenir de collaborer avec les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv dans le domaine nucléaire, car une telle coopération met en danger la paix et la sécurité internationales. Ils ont en outre rappelé les résolutions de l'Assemblée générale dans lesquelles celle-ci a condamné à nouveau la poursuite de la collaboration nucléaire entre Israël et l'Afrique du Sud et s'est déclarée consciente des graves conséquences sur la paix et la sécurité internationales de cette collaboration, dont l'objectif est la production d'armes et de vecteurs nucléaires.

101. Les ministres ont noté les effets brutaux de l'apartheid sur la majorité de la population sud-africaine, les pertes matérielles et les meurtres de plus en plus nombreux qu'il continue de causer dans la région ainsi que la menace qu'une telle situation ne cesse de faire peser sur la paix et la sécurité internationales et la stabilité régionale, exigent que la communauté internationale prenne des mesures de toute urgence. Les ministres ont donc demandé la convocation en 1989 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences meurtrières en Afrique australe.

102. Compte tenu de l'intransigeance persistante du régime raciste de Pretoria, de la détérioration rapide de la situation en Afrique du Sud et dans la région et de l'aggravation de la menace qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales, les ministres ont réitéré l'appel lancé en faveur de l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre le régime d'apartheid par le Conseil de sécurité de l'ONU, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. A cet effet, ils ont approuvé la décision de l'OUA tendant à convoquer une réunion du

Conseil de sécurité en Afrique en vue de l'examen de l'ensemble des politiques et actes répréhensibles de terrorisme d'Etat du régime raciste sud-africain en Afrique du Sud, en Namibie et dans la région, dans le but d'adopter des mesures appropriées, y compris des sanctions globales et obligatoires contre le régime d'apartheid.

-----

